



Organisation
internationale
du Travail



EESE
Environnement favorable
aux Entreprises Durables

► L'environnement favorable aux entreprises durables à Sao Tomé et Príncipe

Résumé des résultats



L'environnement favorable aux entreprises durables à Sao Tomé et Principe

Résumé des résultats

Copyright © Organisation internationale du Travail 2021
Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN 978-92-2-035100-0 (imprimé)

ISBN 978-92-2-035101-7 (PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Contenu

1. Introduction	1
2. Éléments Économiques	2
a. Condition prioritaire : Environnement juridique et réglementaire favorable	.2
D'autres considérations à sur le plan économique :	.4
b. Concurrence loyale	.4
c. Infrastructure et communications	.5
d. Inclusion financière	.5
3. Éléments Politiques	7
a. Condition prioritaire (I) : Bonne Gouvernance	.7
b. Condition prioritaire (II) : Dialogue Social	.8
4. Éléments Sociaux	10
a. Condition prioritaire : Protection Sociale adéquate	10
D'autres éléments sociaux :	11
b. Chômage	11
c. Éducation	11
5. Éléments environnementaux	13
a. Condition prioritaire : Gestion responsable de l'environnement	13
6. Résultats de l'évaluation et perspectives pour l'avenir	16
Environnement juridique et réglementaire	16
Bonne gouvernance	16
Protection sociale	16
Gestion environnementale durable	16
Dialogue Social	16

► 1. Introduction

La promotion des entreprises durables fait en sorte que les ressources humaines, financières et naturelles existantes dans un pays soient combinées et distribuées équitablement. Un environnement favorable à la création et à la croissance durable des entreprises doit prendre en compte les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – en tant que piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement. Le processus d'analyse de l'Environnement Favorable aux Entreprises Durables à São Tomé et Principe EEE¹, dans l'acronyme anglais, cherche à identifier les principales contraintes et opportunités pour les entreprises durables dans le pays, en cherchant à répondre aux besoins existants à travers la mise en place de politiques et de stratégies pour leur développement.

L'analyse de l'environnement des affaires à São Tomé et Principe, réalisée en 2019-2020, a comparé les données de quatre pays de la région (São Tomé et Principe, Cap Vert, Guinée Equatoriale et Gabon) et s'est structurée en 17 domaines traditionnellement évalués par l'OIT, divisés en éléments politiques, économiques, sociaux et environnementaux :

- **Éléments politiques** : Paix et stabilité politique, **Bonne Gouvernance**, **Dialogue Social**, Respect des droits de la personne et des normes internationales du travail ;
- **Éléments économiques** : Stabilité de la politique macroéconomique et bonne gestion de l'économie, Commerce et intégration économique durable, **Environnement juridique et réglementaire favorable**, État de droit et propriété privée, Concurrence loyale, Technologies de l'information et de la communication, Accès aux services financiers, Infrastructure physique ;
- **Éléments sociaux** : Culture entrepreneuriale, Éducation, apprentissage et formation continue, Justice et inclusion sociales, **Protection sociale adéquate** ; et

► Éléments environnementaux : Gestion responsable de l'environnement

L'analyse des données secondaires a été présentée aux partenaires (Gouvernement – Ministère du Travail, Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Services – CCIAS – et Syndicats) à l'occasion d'un atelier réalisé en Octobre 2019, lors duquel, parmi les 17 domaines, 5 domaines de travail prioritaires ont été choisis dans l'optique de prioriser ceux qui n'avaient pas encore bénéficié d'actions de la part des parties prenantes nationales et des donateurs. Ces domaines ont été énumérés dans l'ordre de priorité attribuée par les partenaires :

1. Environnement juridique et réglementaire propice (éléments économiques) ;
2. Bonne gouvernance (éléments politiques) ;
3. Protection sociale adéquate (éléments sociaux) ;
4. Gestion responsable de l'environnement (éléments environnementaux) ;
5. Dialogue social (éléments politiques)

Ce travail a ainsi l'intention de résumer les résultats du rapport présenté lors de l'atelier du 21 Octobre 2019 en mettant l'accent sur les cinq domaines cités, qui à leur tour sont inscrits dans les quatre grands domaines identifiés par l'OIT : économique, politique, social et environnemental.

Il est à noter que le processus d'analyse de l'OIT s'est confronté à d'importants obstacles dû à la pandémie de la Covid-19 qui, en plus de d'engendrer de graves difficultés socio-économiques au pays, a empêché la réalisation de l'enquête auprès des entreprises, qui avait été prévue lors de l'atelier d'Octobre 2019. De ce fait, la présente analyse s'appuie surtout sur des bases de données secondaires, sur la revue de la littérature et sur les données fournies par des parties intéressées.

1 Enabling Environment for Sustainable Enterprises

2. Éléments Économiques

a. Condition prioritaire : Environnement juridique et réglementaire favorable

Importance d'un Environnement juridique et réglementaire favorable

Parmi les aspects économiques analysés, l'environnement juridique et réglementaire propice a été identifié comme étant le plus important. Il présente, principalement, les défis suivants :

Informalité

Le défi principal pour le système réglementaire et juridique de STP demeure, d'une part, dans la légalisation du tissu entrepreneurial, en vue d'augmenter la contribution fiscale, autant pour le fisc que pour le Système National de Sécurité Sociale (voir Protection Sociale adéquate (éléments sociaux)) et, d'autre part, dans la création d'une plateforme d'entente entre l'État et le secteur

privé en vue d'établir un dialogue permanent (voir Dialogue Social (éléments politiques)), dans le but de renforcer le rôle du privé dans le processus de création de richesse dans le pays.

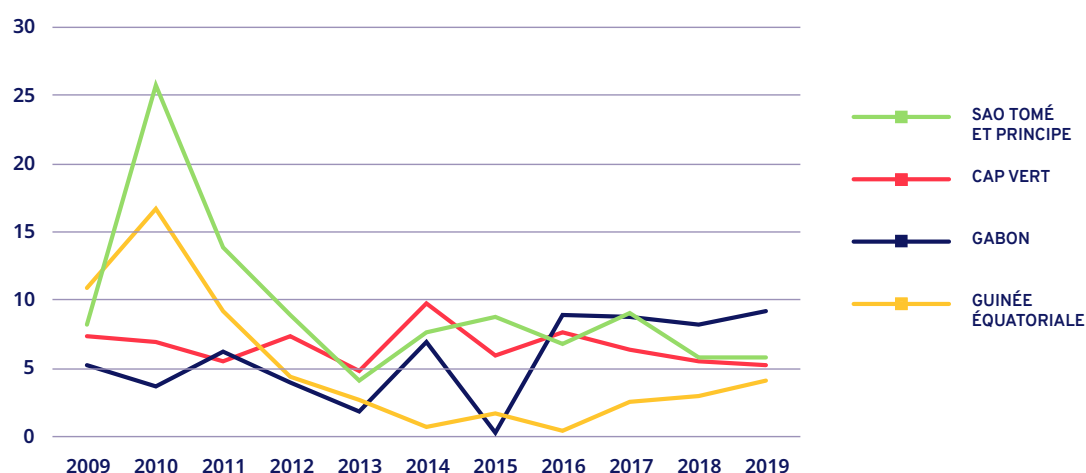
Nécessité d'attirer des investissements étrangers et nationaux

La croissance du PIB à STP est essentiellement subventionnée par l'Aide Publique au Développement, qui correspond à 90% du PIB, dont la tendance en chute n'a fait que s'accroître lors de ces dernières années. De même, les investissements privés les plus significatifs proviennent des investisseurs étrangers.

Les investisseurs nationaux, quant à eux, sont concentrés dans les micro-entreprises, dans le secteur agro-industriel et dans les services, qui sont les principales sources d'emploi du pays.

Les micro-entreprises liées à la production de cacao et de café biologiques aussi bien que de

► Graphique 1 - Investissement Direct Étranger Net (% du PIB)



Source: Banque Mondiale

poivre, constituées sous la forme de coopératives, ont assuré plus de deux tiers des emplois dans le secteur agricole. Cependant, la majorité de l'emploi est encore formellement assurée par les micro-entreprises liées à la restauration, au commerce, aux transports et à la pêche, qui opèrent dans le secteur informel.

STP fait face à un défi décisif qui consiste à rendre crédibles ses institutions aux yeux des investisseurs nationaux et étrangers ; Selon Ceita (2016)², les investisseurs étrangers dans le pays considèrent que l'application de la justice à STP est défailante, bien qu'il existe un processus vérifiable et une structure pour faire valoir la justice à STP.

Force est de constater que de nombreux agents nationaux ont bénéficié gratuitement de terres de l'État, d'anciennes entreprises agricoles, et que ceux-ci prétendent les transférer (ou les ont transférées) aux investisseurs étrangers à des prix spéculatifs, sans aucune base légale à cet effet, ce qui entrave la dynamique de l'Investissement Direct Étranger.

Lenteur

On observe, surtout dans le système fiscal, une dispersion réglementaire sous la forme de décrets et de décret-loi qui doit être revue afin de permettre des procédures plus rapides. Il existe plus de 15 dispositifs qui réglementent le système fiscal. Par exemple, le Code Général des Impôts, dont l'objet est défini par la Loi n°6/2007 du 15 Mai, publiée au Diário da República n° 18³. Les impôts les plus importants sont le IRC⁴ et le IRS⁵.

Le système comptable existant, connu sous le nom de plan OCAM, doit être reformulé et adapté aux divers secteurs de l'économie de STP, en particulier le secteur de l'agriculture.

Législation du travail

En ce qui concerne la relation entre l'employeur et l'employé, il existent deux lois fondamentales à

prendre en compte, à savoir : la loi qui réglemente les relations contractuelles individuelles de travail (Loi n° 6/2019 11 avril du Code du Travail et décret-loi n° 25/2014 du 31 décembre sur la Sécurité Sociale). Les deux lois définissent les droits et les devoirs de chacune des parties de façon claire et transparente.

Le pays n'a pas encore une loi quant aux accords collectifs, ce qui pose problème lors des négociations entre les syndicats et les employeurs. Les législations en question doivent être mises à jour pour répondre aux défis inhérents à la mondialisation et à la compétitivité des entreprises.

Mesures prises pour la création d'entreprises et pour attirer des investissements

Le gouvernement de STP a adopté des mesures pour stimuler la création d'entreprises, telles que la création du Guichet Unique d'Entreprises, défini par le Décret-loi n° 37/2009 et modifié par le décret-loi 6/2010 et 7/2010; de la même manière, le cadre réglementaire et juridique relatif aux investissements est soutenu par les lois qui ont créé l'Agence de Promotion du Commerce et des Investissements (APCI), en 2012, agence qui cherche à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques pour le commerce, l'exportation et l'attraction des investissements étrangers ;

- Loi n° 19/2016 du 17 novembre sur le Code des investissements ;
- Décret n° 18/2017 du 28 décembre sur le Règlement de la loi des Investissements ;
- Loi n° 15/2016 du 17 novembre sur le Code des avantages et incitations fiscales ;
- Loi 06/2018 du 10 avril sur les Partenariats Public-Privée ;
- Loi n° 12/2018 sur le Code d'enregistrement immobilier ;
- Loi n° 13/2018 régissant les sociétés commerciales.

2 Ceita, Z.S. (2016) Political and Economic Factors that Influence FDI's Investment Strategy in São Tomé and Príncipe. University of Liverpool. Dissertation Advisor: Flora Prieto. 28 July 2016

3 Au Portugal

4 Impôts sur le revenu des sociétés, comme le IS.

5 Taxe les revenus des particuliers.

- Décret-Loi n° 11/2017, de juin, sur le Code des Frais Judiciaires ;
- Loi N° 14/2018, de juillet, portant le Code du Notariat ;
- Décret-loi n° 23/2016, de février 2017 ;
- Code de la propriété intellectuelle.

En termes de l'Indicateur de Qualité de la Réglementation, où des valeurs plus élevées correspondent à une meilleure Gouvernance, sur une échelle de -2,5 à 2,5, des pays sélectionnés, le graphique ci-dessous met le Cap Vert en première position, suivi de STP, le Gabon en troisième position et la Guinée Équatoriale en dernière position.

D'autres considérations à sur le plan économique :

b. Concurrence loyale

S. Tomé et Principe, à l'instar des autres États archipel, est extrêmement conscient des vulnérabilités insulaires, ayant diverses contraintes économiques telles que des ressources naturelles limitées, une possibilité réduite de substituer

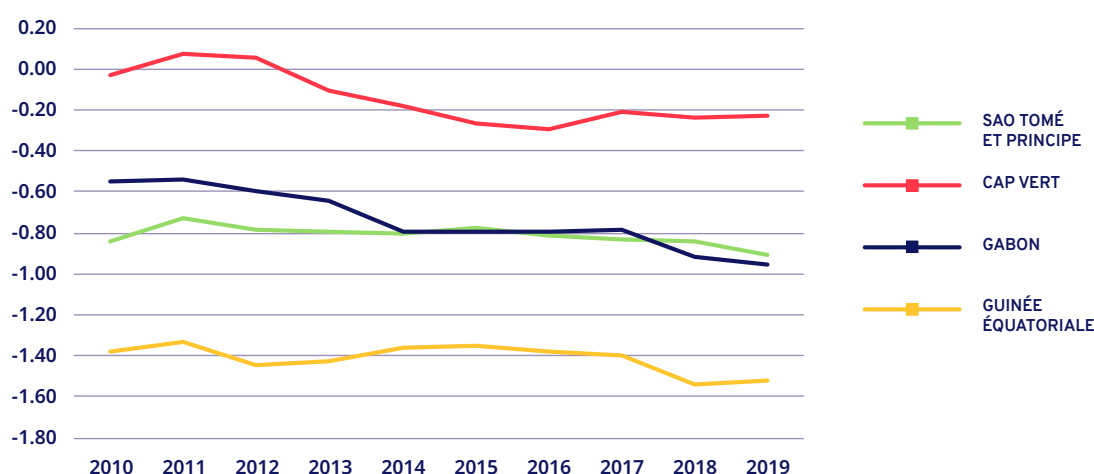
des produits importés, une capacité limitée à influencer les prix à l'étranger, des limitations quant à la concurrence interne et un accès incertain aux approvisionnements.

Concernant la concurrence interne, à titre d'exemple, le seul laboratoire d'analyses de la qualité des carburants existant dans le pays appartient à la société qui détient le monopole absolu sur le marché. Cela signifie qu'il est presque impossible de faire concurrence à l'ENCO, SARL sur le marché local de carburant.

Le marché de STP est assez vulnérable en termes de ruptures de stock. Ainsi, les autorités se sont mises à surveiller d'éventuelles fausses ruptures de stock qui gèrent des bénéfices extraordinaires aux agents économiques qui s'aventureraient sur cette voie.

Face à cette situation, les autorités ont créé des régulateurs pour des secteurs tels que l'aviation civil, les secteurs maritime et portuaire, l'électricité, les télécommunications et les produits pétroliers, tandis que les autres activités économiques sont réglementées par une entité nommée Direction de Réglementation Économique. Il existe des lois isolées qui interdisent les actes qui portent atteinte à la concurrence loyale, au *dumping*, etc.

► Graphique 2 - Qualité de la Réglementation, pays sélectionnés



Source : Indicateurs de gouvernance mondiaux

Le marché du travail est aussi réglementé par la Loi n° 6/2019 du 11 avril du Code de Travail, mais il n'y a pas encore une loi concernant les accords collectifs à STP.

c. Infrastructure et communications

D'après l'étude de la BAD (2010) ⁶, les coûts supplémentaires occasionnés par l'insularité sont estimés à environ 24,5 millions de dollars par an, soit l'équivalent de 14 % du PIB.

En plus d'entraver l'investissement en général, le manque d'infrastructures est aussi une des principales causes de perte de qualité de vie, de maladie et de décès dans le pays.

Quant à l'eau potable, bien qu'il n'y ait pas de données actuelles, l'accès sûr à l'eau potable est encore faible. Selon les données de 2006 ⁷, environ 38% de la population avait accès à l'eau potable. Cependant, la Banque Mondiale⁸ indique qu'en 2015 environ 80% de population de Sao Tomé n'y avait pas accès.

La situation actuelle de l'assainissement environnemental dans le pays peut être caractérisée par des situations critiques, comme par exemple le fait que la moitié de la population ne dispose pas de latrines ou de toilettes. Seule la ville de S. Tomé possède un système embryonnaire de ramassage des déchets solides qui ne sont pas traités.

Le problème de la distribution de l'électricité est aggravé par le délabrement du réseau, qui date de plus d'un demi-siècle.

Il existe deux entreprises de télécommunications (CST et UNITEL), et l'exploitation de la fibre optique grâce à un câble sous-marin installé en 2012 a rendu possible une Internet plus rapide et de meilleure qualité pour STP, ce qui a généré un impact positif et significatif sur les tarifs et a fait en sorte que STP soit un des pays d'Afrique qui utilise le plus internet.

En raison du besoin de simplifier les procédures et d'améliorer les services aux utilisateurs, en mars 2008, le Gouvernement a créé l'Institut d'Innovation et de la Connaissance [Instituto de Inovação e Conhecimento - INIC], dans le but d'implanter la Société de l'Information et de la Connaissance et de promouvoir la Recherche Scientifique, le Développement et l'Innovation Technologique. Sa finalité est d'assurer que le système de gouvernance fonctionne de façon intégrée : de nombreux secteurs de l'administration publique développent et mettent en oeuvre de manière isolée leurs projets d'informatisation, une pratique qui engendre une multitude de systèmes, de coûts et de ressources.

d. Inclusion financière

La législation financière comprend :

- La Loi n° 9/1992, qui a permis la libéralisation du secteur financier ;
- La Loi n° 8/1992 du 26 août,
- Le Plan d'Action pour le développement du Secteur Financier 2017-2019 ; et
- La Loi n° 9/1992 du 26 août sur les Institutions Financières à S. Tomé e Príncipe.

Le financement de l'économie du pays et l'accès de la population aux services financiers restent cependant réduits. Les raisons pour cela sont les faibles revenus de la population, la méconnaissance du système bancaire, la distance des structures, la lenteur des procédures, les coûts élevés des services, ainsi qu'un manque récurrent d'informations.

Notons⁹ que 48 pour cent de la population a un compte épargne, et que 7 pour cent des micro, petites et moyennes entreprises (MPMEs) possèdent un prêt bancaire. Parmi celles-ci, plus de 80% des entreprises interrogées déclarent ne pas avoir de compte bancaire. La plupart des MPMEs

6 La Banque Africaine de développement (BAD). Estratégias de Desenvolvimento do Sector Privado (Stratégie de Développement du Secteur Privé). S. Tomé et Príncipe. 2015

7 Instituto Nacional de Estatística (INE), Inquérito aos Indicadores Múltiplos de São Tomé e Príncipe (MICS), 2006

8 Banque Mondiale – World Development Indicators

9 Rapport de l'enquête sur l'inclusion financière, 2019, réalisé par le BCSTP.

qui font appel au crédit bancaire n'y parviennent pas, puisqu'elles ne présentent pas les garanties exigées par la banque.

L'accès limité au crédit représente un obstacle au développement économique et à la réduction de la pauvreté, et il existe un écart en matière d'inclusion financière qui repose sur le genre, étant donné que les femmes sont moins intégrées dans l'économie, en particulier dans l'économie formelle.

Les contraintes actuelles ont un rapport avec les spreads élevés des taux d'intérêt, le manque de compréhension des besoins financiers des MPMEs, l'absence d'agences bancaires dans chaque district et le manque de services bancaires d'agents et de services bancaires mobiles (*mobile money*).

L'accès à la microfinance a été identifié comme étant un facteur déterminant à la pérennité et à la croissance des MPMEs¹⁰. L'informalité de la plupart des MPMEs contribue à leurs difficultés d'accès au crédit. Le gouvernement santoméen reconnaît la nécessité d'améliorer l'environnement des affaires et lance des initiatives à cet égard, telles que l'établissement du Guichet Unique des Entreprises et la création de la législation sur la Microfinance (Loi n° 16/2018 du 3 septembre). Le gouvernement essaie également de créer un marché interbancaire de

produits négociables qui puisse servir aussi de garantie pour des crédits à court terme.

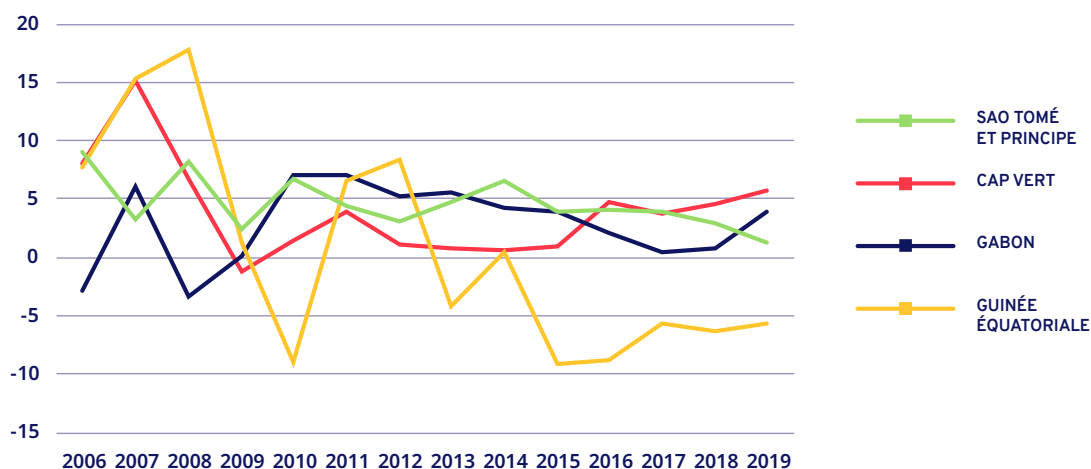
Bien qu'il existe dans le pays quatre entreprises privées de financement à la consommation, qui proposent principalement des prêts à court terme et qui peuvent être considérées des institutions de Microfinances, dans le contexte local, ces entreprises ont l'air d'être des fournisseurs de prêts à court terme (c.-à-d., 60% du portefeuille de crédit) pour des personnes salariées refusées par les banques. Ces prêts ont une durée moyenne de 1 à 7 mois avec des taux d'intérêt de 55% ou plus.

Le spread de taux d'intérêt pratiqué par les banques pour les crédits par rapport à ce qu'ils proposent aux emprunteurs a augmenté, dépassant la moyenne de l'Afrique subsaharienne et d'autres petites économies. En ce qui concerne le paiement réel d'intérêts par les consommateurs, les banques pratiquent un taux d'intérêt d'environ 23% sur les prêts.

Le niveau élevé des taux d'intérêt limite l'accès au crédit et, par conséquent, le développement des MPMEs. Ainsi, il est extrêmement important de mettre à jour la Loi n° 9/1992 des Institutions Financières.

10 Plan d'action pour le Développement du Secteur Financier 2017-2019

► Graphique 3 - Taux annuel de croissance du PIB (%)



Source : Indicateurs de gouvernance mondiaux

► 3. Éléments Politiques

a. Condition prioritaire (I) : Bonne Gouvernance

Importance de la bonne gouvernance

La gouvernance implique l'ensemble des éléments socio-économiques et politiques, aussi bien que des éléments environnementaux. Le développement durable est la conséquence de l'existence d'environnements politiques et institutionnels durables favorisant des entreprises durables qui, à leur tour, assument la compétitivité comme un facteur crucial pour de bonnes performances commerciales.

Situation dans le Pays

Malgré les instabilités politiques des dernières décennies, suivies des changements de gouvernement qui n'ont jamais mené à terme leur quatre ans de législature, toutes les élections législatives se sont déroulées dans de bonnes conditions démocratiques de passation de pouvoir, malgré des allégations d'ingérence au cours de certaines d'entre elles.

Le XVIème Gouvernement constitutionnel de la dernière législature de 2014-2018, dirigé par le parti de l'Action Démocratique Indépendante (ADI), qui a obtenu 33 entre les 55 mandats, a été le premier gouvernement à conclure une législature.

Malgré l'environnement politique démocratique et pacifique en général, cette instabilité politique-gouvernementale mène à la dégradation des indicateurs politiques et, par conséquent, de l'environnement des affaires. Le pays fait face à d'énormes défis, tels qu'une plus grande transparence dans la gestion de la chose publique, la lutte contre la corruption, la garantie des droits humains, la lutte contre la violence domestique et contre le travail des enfants, le respect de la liberté d'expression et un plus grand dialogue social.

S. Tome et Principe a signé et ratifié d'importantes conventions internationales de lutte contre la corruption, à savoir, la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la lutte contre la Corruption. Cependant, le défi majeur est d'arriver à faire valoir la loi compte tenu de la faible capacité interne à l'appliquer.

Parmi les pays de langue portugaise en Afrique, S. Tome et Principe est considéré un pays avec des niveaux relativement bas de corruption, le deuxième juste après le Cap Vert. D'autre part, l'accès à l'information et au financement des partis politiques représente encore un défi considérable. Classé dans le Cluster D de la CPIA de la Banque Africaine de Développement, le pays a obtenu des scores très modestes, qui varient entre 3,3 et 3,6 (sur 5) pendant 2013-16, signalant des insuffisances persistantes, notamment en termes de droits de propriété et de Gouvernance et de qualité de l'administration publique.

D'après le Centre d'Intégrité Publique de S. Tomé et Principe, du mai 2019, à propos des principales conclusions du « Relatório Sombra ODS 16 », aucun développement important n'a été enregistré en ce qui concerne la lutte contre la corruption, les plans pour augmenter la responsabilisation des institutions publiques ou les améliorations dans l'accès des citoyens à l'information.

L'Indice de Perception de la Corruption (IPC)¹¹ mesure les niveaux de corruption perçus dans le secteur public, d'après l'observation d'entrepreneurs et d'analystes dans un pays donné, et est un indice composé, basé sur différentes recherches auprès de ce public (voir les graphiques en fin de chapitre). Un indice 0 est fortement corrompu, alors que 100 est fortement non-corrompu. Le IPC de S. Tomé et Principe est relativement stable dans les dernières décennies, en amélioration, de 42 sur la période 2012-2015 à 46 en 2016-2019 et 47 en 2020.

11 Défini par la transparence International. Disponible sur : <https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index/stp>, accès en Juin 2021.

« L'Efficacité du Gouvernement » est un autre indice de la Banque Mondiale, qui mesure la qualité des services publics, la capacité de la fonction publique et son indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement envers celles-ci. L'efficacité estimée pour le gouvernement santoméen, bien qu'en deuxième position après le Cap Vert, n'a pas évolué positivement, car son score (sur une échelle de -2,5 à 2,5) a diminué de -0,79 en 2010 à -0,77 en 2017, alors que de meilleurs résultats avaient été atteints en 2012, 2013 et 2016.

« Voix citoyenne et responsabilité », quant à elles, évaluent les conditions dont les citoyens d'un pays disposent pour participer au choix de leur gouvernement, aussi bien que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias. À cet égard, STP présente des indicateurs inférieurs au Cap Vert, mais supérieurs au Gabon et à la Guinée Équatoriale.

b. Condition prioritaire (II) : Dialogue Social

L'importance du Dialogue Social ¹²

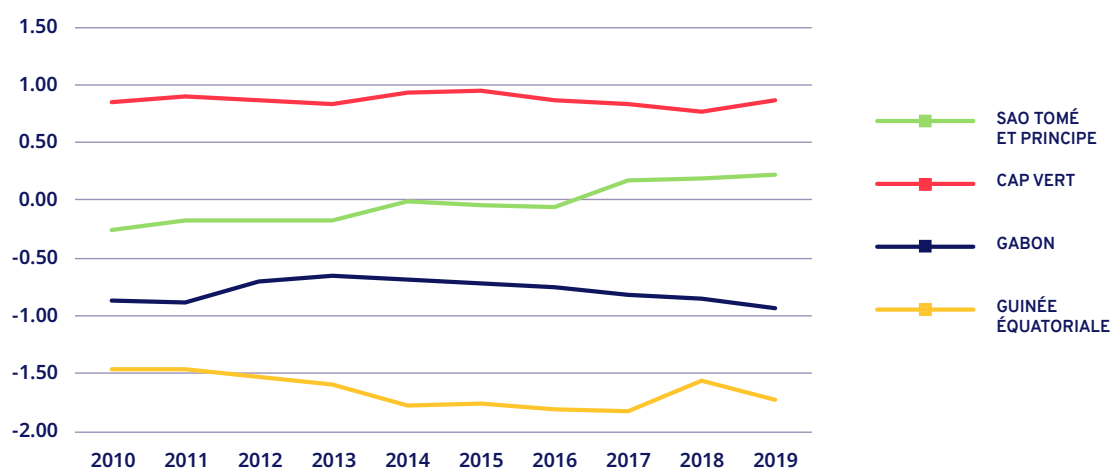
La création d'une plateforme d'entente entre l'État et le secteur privé afin d'établir un dialogue permanent entre les parties (voir Environnement juridique et réglementaire propice (éléments économiques)) cherche à renforcer le rôle de l'initiative privée dans le processus de création de richesses dans le pays.

Situation dans le pays

São Tome et Príncipe a ratifié les principaux instruments de l'OIT concernant le dialogue social et la représentation des travailleurs et des employeurs. Ceux-ci comprennent : la Liberté Syndicale et la Protection du Droit Syndical, 1948 (n° 87), Le Droit d'Organisation et de Négociation Collective, 1949

12 Défini par l'OIT comme ce qui inclut tout type de négociation, de consultation ou de simple échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt mutuel concernant les politiques économiques et sociales.

► Graphique 4 - Contrôle de corruption, pays sélectionnés



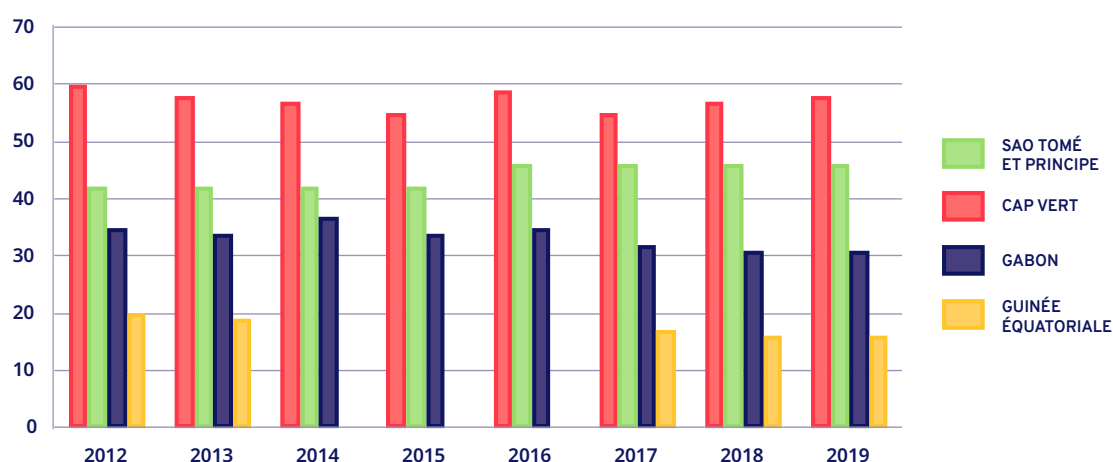
Source : Indicateurs de gouvernance mondiaux

(n° 98), et la Consultation Tripartite relatives aux normes internationales du travail, 1976 (n° 144).

Le droit de négociation collective est prévu par la loi, cependant les accords de négociation collective ne couvrent que les travailleurs du secteur formel.

Le Conseil National de Concertation sociale (CCS), institué par la loi n° 1/99, est la principale institution de promotion du dialogue social. Le CCS est tripartite, composé de représentants du gouvernement (Premier ministre, Ministre des Finances et Ministre du Travail), de deux centrales syndicales représentant les travailleurs salariés, dont les fonctionnaires constituent la majorité – l'Organisation Nationale des Travailleurs de S. Tomé et Príncipe (ONSTP-CS) 4, avec 34 syndicats affiliés et plus de 6 mille membres, et l'Union Générale des Travailleurs (UGTCS5), avec 23 syndicats affiliés et environ 16.000 membres – et le représentant des employeurs (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Services – CCIAS) 6, avec 1051 membres. Le CCS est présidé par le Premier Ministre et Chef du Gouvernement.

► Graphique 5 - Indice de perception de la corruption, pays sélectionnés



Source : Transparency International

► 4. Éléments Sociaux

a. Condition prioritaire : Protection Sociale adéquate

Importance de la Protection Sociale adéquate

Offrir aux citoyens l'accès aux services essentiels, tels que l'assistance médicale de qualité, l'assurance chômage, la protection à la maternité et la pension alimentaire, est fondamental pour améliorer la productivité. La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail est également vitale pour le développement durable des entreprises et la croissance de la productivité.

La Protection Sociale¹³ a également pour but de protéger les individus de toute sorte d'adversités externes durant leur vie ; celles-ci peuvent provenir, par exemple, de la vulnérabilité climatique inhérente à l'archipel.

La déclaration universelle des droits humains reconnaît le droit de toutes les personnes à la sécurité sociale et il y a bien une perception à chaque fois plus unanime quant aux bienfaits d'une bonne couverture de Protection Sociale. Pourtant, les estimations mondiales montrent que seulement une partie de la population dispose de la couverture de Protection Sociale adéquate.

La première Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, qui signalait la volonté politique de mettre en place des mesures favorables à un niveau plus élevé de développement humain de la population santoméenne, est arrivée à la conclusion que la Protection Sociale n'était pas souvent utilisée en tant qu'instrument de politiques sociales – ce qui restait un domaine à explorer – et a recommandé, dans le quatrième pilier de la deuxième Stratégie, lancée toujours en 2012, le renforcement de la cohésion et de la Protection Sociale

par le développement d'un système plus solide et intégré.

Situation de la Protection Sociale à S. Tomé et Príncipe

La protection Sociale à S. Tomé et Príncipe est basée sur la Loi n° 7/2004, « La Loi d'encadrement de la Sécurité Sociale » et s'organise de la manière suivante :

La Protection Sociale de la Citoyenneté, qui n'exige pas de cotisation, est supervisée par le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales à travers la Direction de la Protection Sociale et de la Solidarité (DPSS). La DPSS vise à prendre en charge les personnes ou les familles en situation à risques et/ou en situation d'extrême pauvreté. Le financement de la protection sociale de la citoyenneté est assuré par le trésor public et par des dons. Le programme pour les mères nécessiteuses, par exemple, garantit aux mères avec trois ou plus d'enfants en âge scolaire le montant mensuel de 133,33 dobros (5,4 euros), versé tous les trois mois à condition que la mère maintienne ses enfants à l'école.

La DPSS a aussi mis en place, jusqu'à 2013, un programme de micro-crédit pour les femmes, qui proposait des prêts entre STD 2.500,00 (EUR 101) et STD 5.700,00 (EUR 233), bénéficiant environ 610 femmes.

La Protection Sociale Obligatoire a un caractère contributif, supervisée par la DPSS et promue par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) sous forme de prestations pour la santé, maternité, invalidité, vieillesse, décès, obsèques et risques professionnels, destinées aux travailleurs qui sont à leur compte et au compte d'autrui.

La Protection Sociale Complémentaire est facultative et assurée par les compagnies d'assurance, associations et autres institutions, et renforce et

¹³ La protection sociale est définie par l'OIT comme l'ensemble des politiques destinées à réduire et à prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de la vie humaine. Elle comprend les bénéfices pour les enfants et les familles, la maternité, le chômage, l'assurance contre les accidents de travail, l'assurance maladie, ainsi que les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants.

complète la Protection Sociale Obligatoire. Les bénéficiaires sont ceux inscrits à la Protection Sociale Obligatoire et l'administration est assurée par l'INSS.

Le taux de cotisation du régime obligatoire de la Protection Sociale est fixé à 10% et il est distribué entre 6% pour l'entité qui emploie et 4% pour l'employé. En ce qui concerne la Protection Sociale obligatoire et la Protection Sociale Complémentaire, leur administration est de responsabilité de l'INSS qui gère les programmes, tels que la Protection de la Maternité ; Pension Risques Professionnels ; Pensions Invalidité, vieillesse, décès-survivants ; Indemnité de Funérailles ; et Indemnités pour charge de famille. L'Assurance Maladie sera mise en place à l'avenir.

Le décret-loi n° 25/2014, prévu pour réglementer la Protection Sociale Obligatoire, a rénové ce qui était précédemment établi dans la Loi n° 7/2004, sur l'encadrement de la Sécurité Sociale, dans la mesure où :

- Il a établi le pouvoir de l'INSS pour le recouvrement exécutif des dettes, aussi bien que la procédure à suivre à cet effet ;
- Il a expressément abrogé l'ancienne loi n° 1/90 (loi sur la sécurité sociale) ;
- Il a déterminé l'augmentation du montant des prestations par l'adoption de nouvelles règles de calcul ;
- Il a déterminé l'augmentation du taux de cotisation de 10% à 14%, dont 8% pour les employeurs et 4% pour les employés. L'application du nouveau taux est toujours en négociation entre les partenaires sociaux pour sa mise en place ;
- Il a réglementé le régime de Protection Sociale des travailleurs indépendants, intégré dans le système obligatoire.

D'autres éléments sociaux :

b. Chômage

L'environnement des affaires peu favorable à São Tomé et Principes a rendu difficile la revitalisation de secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'industrie et le tourisme.

L'embauche à S. Tomé et Principe est doublement touchée, d'un point de vue quantitatif (l'incapacité de l'économie à gérer des emplois) et qualitatif (l'incompatibilité entre la formation et l'emploi), ce qui engendre la prédominance de l'agriculture de subsistance.

Pour cela, environ 75,7% de la population active travaille dans le secteur informel, ce qui peut devenir un environnement d'affaire propice au développement des Petites et Moyennes Entreprises (PMEs).

Malgré les petites initiatives dans l'industrie privée locale d'aujourd'hui, il y a un grand potentiel dans le secteur de l'agroalimentaire et de l'Économie Bleue de transformer, de mettre en valeur les produits locaux et répondre aux besoins de la consommation locale.

L'industrie du tourisme offre également des opportunités d'augmenter la valeur ajoutée des principales cultures du pays, le café et le cacao, qui ont le potentiel de séduire les touristes qui s'intéressent aux produits de haute qualité.

c. Éducation

À peu près 38,3% de la population santoméenne est composée d'enfants de 0 à 14 ans et approximativement 20,3% de la population est constituée de jeunes de 15 à 24 ans, ce qui renforce l'importance des investissements dans l'éducation.

Malgré l'universalité et le caractère obligatoire de l'École Maternelle et que l'âge d'entrée à l'École Primaire soit défini, le faible niveau d'éducation de la population occasionne un manque de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois plus stables et pour les opportunités de travail et d'entrepreneuriat issus de l'investissement étranger.

La qualité de la main-d'œuvre résulte à son tour de la qualité du niveau d'éducation, qui est déterminée par la qualité de l'éducation au niveau du primaire.

Les principales difficultés relevées sont le manque d'enseignants qualifiés, la grossesse précoce, la distance entre la maison et l'école, le fait que les étudiants doivent participer aux tâches ménagères et aider la famille à subsister, ainsi que le désinvestissement dans le secteur de l'éducation, enregistré dans les dernières décennies avec la réduction des aides internationales destinées à ce

domaine, (l'éducation représentait environ 10% du PIB en 2017, cet indicateur est tombé à moins de la moitié, à 4,9% du PIB).

Diverses entreprises emploient des techniciens étrangers à S. Tomé et Príncipe au détriment des locaux dans de différents secteurs, conduisant à l'introduction dans le Code du Travail d'un quota minimum obligatoire de 20 % de travailleurs nationaux.

S. Tomé et Príncipe dispose actuellement de 4 établissements d'enseignement supérieur, ce qui n'est pas seulement coûteux et sélectif, mais surtout expansif. L'essentiel de la formation se fait à l'étranger, ce qui revient très cher à l'État.

► 5. Éléments environnementaux

a. Condition prioritaire : Gestion responsable de l'environnement

L'importance de la Gestion responsable de l'environnement

Une grande partie de la population saotoméenne dépend de l'environnement pour assurer ses moyens de subsistance quotidiens, ce qui engendre une importante dégradation environnementale. L'insularité, les changements climatiques, avec un impact sur les saisons sèches prolongées, les pluies intenses et l'élévation du niveau de la mer, sont des vulnérabilités considérables pour le développement de S. Tomé et Príncipe.

Les effets de la dégradation environnementale générale sont plus durement ressentis par les secteurs les plus vulnérables de la société, et toute stratégie visant la diminution de la pauvreté à long terme se doit d'intégrer la gestion durable de l'environnement comme un de ses facteurs.

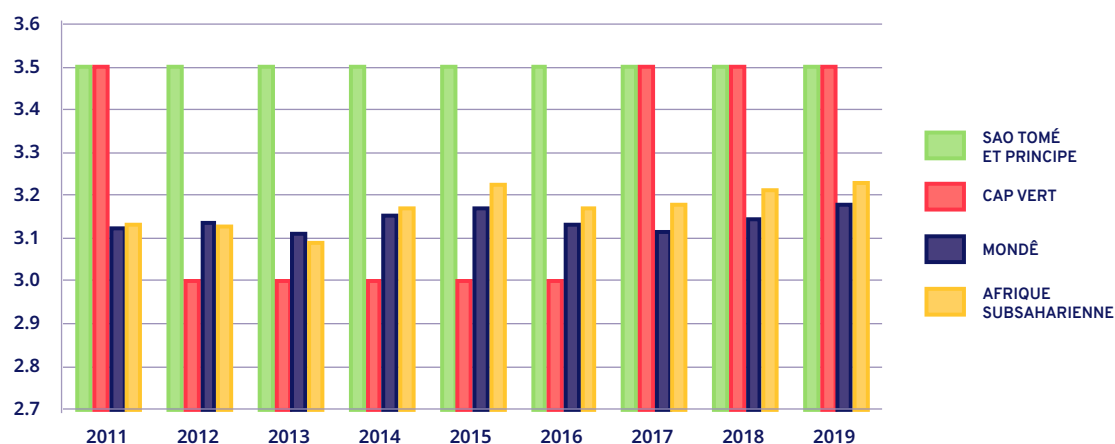
La déforestation causée par l'exploitation forestière, l'absence de surveillance et la maltraitance

des forêts est une menace pour la biodiversité. L'érosion côtière issue de l'extraction désordonnée de sable pour la construction et l'élévation du niveau de la mer mettent les communautés côtières en danger et affectent les principaux secteurs de l'économie, principalement l'agriculture, la pêche et le tourisme.

La transversalité de l'environnement fait que la définition et la respective mise en œuvre des politiques environnementales impliquent aussi les ministères de tutelle des domaines concernés. Dans le secteur agricole, les changements climatiques impacteront les cultures, augmenteront l'insécurité alimentaire et affecteront la production de cacao, principal produit d'exportation.

Les systèmes de gestion des ressources naturelles et la gouvernance nationale ont besoin d'être renforcés à fin de promouvoir la gestion et l'usage durable des ressources naturelles à niveau national et local.

► Graphique 6 - Indice CPIA de durabilité environnementale



Source : Banque Mondiale

Cadre juridique

Les autorités santoméennes ont élaboré divers instruments liés à la gestion environnementale et au développement durable et elles participent à différentes initiatives et engagements internationaux. En 1998, elles ont élaboré le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNADD). À l'heure actuelle, le PNADD est obsolète étant donné que son horizon temporel ne s'étendait que jusqu'en 2008. En 2012, le Comité National sur le Changement Climatique et l'environnement (CNMC) a été créé.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, STP a présenté ses « Intentions de contributions déterminées au niveau national » (NDCs) dans la Conférence des Parties. Ce document exprime les nécessités et les capacités en terme de réduction et d'adaptation de STP.

Après avoir élaboré la Première Communication Nationale en 2004, STP a présenté la Deuxième Communication en 2011 et est à présent en train d'élaborer la Troisième Communication. Ces communications sont les premiers diagnostics de la vulnérabilité et de l'adaptation de STP aux changements climatiques et mettent en évidence le niveau de risque et la nécessité d'intégration de la dimension « changements climatiques » aux plans de développement économique et social. Toujours dans ce cadre, d'autres documents importants pour le développement environnemental durable ont été élaborés, à savoir :

- La Stratégie Nationale d'Adaptation Sur les Changements Climatiques (2004),
- Le Plan d'Action National pour l'adaptation aux Changements Climatiques (NAPA/PANA, 2006),

- La Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Diversité biologique (NBSAP), 2006 et
- Les Rapports sur l'État de la Diversité biologique, entre autres.

La législation environnementale actuelle couvre également :

- La Loi n° 10/99, qui définit les politiques pour le développement durable (« Lei de Base do Ambiente »)
- La Loi 11/99 de 31 Décembre sur la protection de la faune, la flore et les zones protégées.
- Le Décret N° 37/1999, en vigueur depuis 1999
- Le Décret N° 35/99 qui définit les conditions pour l'extraction de matière inerte dans les zones côtières et fluviales.

Situation environnementale actuelle

L'indicateur « Classement des politiques et institutions pour la durabilité de l'environnement » montre STP dans une meilleure position que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ainsi que le Cap Vert.

« L'Indice de Durabilité Environnementale » évalue la capacité d'un pays à protéger l'environnement. Depuis 2011, STP présente une évolution constante de cet indicateur. En 2017, l'indice a été de 3,50 en comparaison à 3,18 de l'Afrique Subsaharienne et 3,11 de la moyenne mondiale.

En 2015, la consommation d'énergie renouvelable par STP a été de 41,06% de la consommation totale d'énergie produite, le plaçant à la deuxième place parmi les quatre pays comparés. Le Gabon a la plus

► **Tableau 1 - Consommation d'énergie renouvelable (% de la consommation totale d'énergie produite)**

	Pays	Années				
		2011	2012	2013	2014	2015
La consommation d'énergie renouvelable est la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale totale d'énergie	STP	43,76	41,25	41,40	41,81	41,06
	Cap Vert	21,62	24,40	26,13	26,20	26,58
	Guinée E.	5,64	5,35	5,96	7,64	7,82
	Gabon	79,77	75,51	82,23	81,35	82,01

Source : World Bank Databank, World Development Indicators Online

forte consommation d'énergie renouvelable, avec 82,01 % en 2015, suivi du Cap Vert et de la Guinée Équatoriale avec respectivement 26,58 % et 7,82.

En 2018, le Gabon avait 25,13% de son territoire protégé, la Guinée Équatoriale 1,77%, STP et Cap Vert 0,24 et 0,02% respectivement.

Concernant les terres en culture permanente¹⁴ sur la période de 2013 à 2017, STP est en première position avec 60,63%, suivi de la Guinée Équatoriale avec 2,14%, le Cap Vert en troisième position avec 0,99 % et le Gabon en dernière position avec 0,66 %.

¹⁴ Les terres agricoles permanentes sont des terres cultivées avec des cultures qui occupent la terre pendant de longues périodes et n'ont pas besoin d'être replantées après chaque récolte, comme le cacao, le café et le caoutchouc.

► 6. Résultats de l'évaluation et perspectives pour l'avenir

Environnement juridique et réglementaire

STP dispose d'un cadre réglementaire et juridique transparent, propice à l'environnement des affaires (bien qu'il n'y ait toujours pas de réglementation de l'utilisation et de l'usufruit des terres de l'État), se démarquant en matière de :

- Création d'entreprises : le Guichet Unique des Entreprises a contribué à une réduction significative du temps nécessaire à la création d'une entreprise, le faisant passer de 90 jours à 2 jours ;
- Investissements : APCI, il agit comme le Guichet Unique pour la promotion et la mise en œuvre de politiques destinées au commerce, à l'exportation et à attirer les investissements ; Code des Investissements et son règlement respectif ;
- Législation fiscale : Code Général des Impôts, Code des Avantages et Avantages Fiscaux ;
- Législation du travail : Code du travail, il réglemente les relations contractuelles individuelles de travail ;
- Loi n° 12/2018 sur le Code d'enregistrement immobilier et commercial ;
- Code de la propriété intellectuelle ;
- Loi qui réglemente les Partenariats Public-Privé.

Bonne gouvernance

La performance du pays dans ce domaine progresse bien. Cependant, étant donné que la corruption est considérée comme un grand défi à la bonne gouvernance, il est important de joindre tous les efforts afin de lutter contre toutes les formes de ce fléau, contre lesquelles les sanctions pénales sont prévues par la loi, mais ne sont pas appliquées efficacement, entraînant une certaine impunité. C'est ainsi seulement que le

développement durable deviendra possible pour S. Tomé et Príncipe.

Protection sociale

Le taux de couverture des programmes de protection sociale à STP est faible. La durabilité des programmes d'assistance sociale dépend essentiellement du financement des donateurs. Le système de sécurité sociale contributif est limité au secteur formel, où l'on observe des cas d'évasion de cotisations de la part de certains employeurs. Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité et la durabilité du système existant et d'étendre également la couverture au secteur informel.

Gestion environnementale durable

La déforestation causée par les activités d'exploitation forestière illégales, l'érosion côtière causée par l'extraction de sable pour la construction associée à l'élévation du niveau de la mer et au changement climatique, ont mis les communautés côtières en danger, affectant les principaux secteurs de l'économie, principalement l'agriculture et la pêche, ce qui a augmenté l'insécurité alimentaire. La prise de décision par le gouvernement dans le but de préparer le Plan d'Investissement Multisectoriel d'Investissements pour intégrer le changement climatique et le risque de catastrophe dans la gestion des zones côtières est essentielle. Néanmoins, le plus important et le plus décisif est qu'elle soit mise en place de manière adéquate et dans les plus brefs délais.

Dialogue Social

Le droit à la négociation collective est prévu par la loi. Les secteurs publics et privés les plus variés ont des représentants syndicaux et / ou des travailleurs. Les accords de négociation collective ne couvrent que les travailleurs du secteur formel.

